



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 21 de l'ordre du jour

La place des diamants dans le financement des conflits

Lettre datée du 9 décembre 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final sur le système de certification du Processus de Kimberley. Comme vous le savez, au paragraphe 9 de sa résolution 57/302 du 15 avril 2003, l'Assemblée générale a prié les pays participant au système de certification du Processus de Kimberley de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'application du système de délivrance de certificats pour les diamants bruts mis en place dans le cadre du Processus.

Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question intitulée « La place des diamants dans le financement des conflits ». Le rapport ci-joint a été adopté aux deux réunions plénières du Processus de Kimberley, tenues en Afrique du Sud. Une fois la traduction des documents achevée, il est prévu que cette question soit examinée par l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquante-huitième session, au début de 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du rapport sur le système de certification du Processus de Kimberley comme document de l'Assemblée générale et de faire suivre cette distribution d'un débat dont la date sera à déterminer. Ma mission, qui quittera bientôt la présidence du Processus de Kimberley, et la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui reprendra la présidence du Processus, tiennent en ce moment des consultations officieuses sur un projet de résolution de consensus qui sera adopté immédiatement après le débat de l'Assemblée générale sur la question.

Vous trouverez ci-joint un rapport complet du Processus de Kimberley, que je vous communique, pour examen, afin de tenir l'Assemblée générale informée des faits nouveaux intervenus dans le cadre de ce processus (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Dumisani S. Kumalo



**Annexe à la lettre datée du 9 décembre 2003,
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport sur le système de certification du Processus
de Kimberley, présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies,
en application de la résolution 57/302 du 15 avril 2003**

**Place des diamants dans le financement des conflits :
briser le lien entre le commerce illicite de diamants bruts
et les conflits armés en vue de contribuer à la prévention
et au règlement des conflits**

Introduction

Au paragraphe 9 de sa résolution 57/302 (2003), l'Assemblée générale des Nations Unies a prié la présidence du système de délivrance de certificats pour les diamants bruts mis en place dans le cadre du Processus de Kimberley de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'application du système. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question intitulée « La place des diamants dans le financement des conflits ».

Objectifs du Processus de Kimberley

Le Processus de Kimberley est une instance technique, internationale et tripartite de négociation réunissant des États, l'industrie du diamant et la société civile. Il s'agit d'un système volontaire appliqué par des pays qui produisent des diamants bruts et qui en font commerce, fondé sur un système de contrôle interne et réglementé par des législations nationales. Il repose également sur un système volontaire d'autorégulation par l'industrie.

L'application internationale du système de certification du Processus de Kimberley continue d'être dictée par les objectifs pour lesquels ce système a été établi en 2000 à l'initiative des pays d'Afrique australe producteurs de diamants, à savoir :

- a) Endiguer le flux de diamants bruts dont se servent les rebelles pour financer les conflits armés dans le but de renverser des gouvernements légitimes, et contribuer ainsi de façon sensible à la paix et à la sécurité internationales; et
- b) Protéger l'industrie légitime du diamant, dont beaucoup de pays dépendent pour leur développement économique et social.

Le Processus de Kimberley cherche à atteindre ces objectifs grâce à la création et à la mise en place d'un système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts fondé principalement sur les systèmes nationaux de certification et des normes minimales communes convenues à l'échelle internationale.

Progrès accomplis

1. L'application simultanée du système de certification du Processus de Kimberley à l'échelle internationale a commencé le 1er janvier 2003. Compte tenu des problèmes rencontrés par certains pays dans ce domaine, la « période de tolérance » pour l'application du système de certification à l'échelle nationale a été prolongée jusqu'au 31 mai 2003.
2. Le 15 mai 2003, le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce a approuvé le principe de l'octroi de dérogations aux pays visés par le système de certification qui en font la demande.
3. Une mission d'examen s'est rendue en République centrafricaine du 8 au 15 juin 2003. Elle a fait savoir qu'elle était satisfaite de la capacité de ce pays d'appliquer le système de certification, tout en offrant des propositions constructives pour le renforcement des mécanismes de surveillance et de contrôle internes.
4. Les divers groupes de travail liés au système de certification ont fonctionné efficacement et aident à renforcer l'application du système. Ils ont, en particulier, adopté une recommandation concernant la création d'un mécanisme d'examen par les pairs permettant de surveiller l'application du système. S'appuyant à la fois sur la notification par les intéressés eux-mêmes et le recours à des « visites d'examen » et des « missions d'examen » auprès des participants, ce mécanisme aidera à garantir l'application effective du système de certification du Processus de Kimberley par tous les participants.
5. Le nouvel élargissement de la participation au système de certification et le renforcement général du système ont été encouragés et facilités. Plusieurs questions administratives et d'application ont été réglées en 2003. La participation au système de certification s'est sensiblement renforcée.
6. L'Afrique du Sud a assuré la présidence du Processus de Kimberley depuis sa création en mai 2000. Le 1er janvier 2004, la présidence sera confiée au Canada pendant un an, puis à la Fédération de Russie (qui assurera la vice-présidence en 2004) pour l'année civile 2005.

Participation au Processus de Kimberley

Un comité sur la participation a été créé pour examiner les documents fournis par les participants, l'objectif étant de déterminer si ceux-ci répondent aux normes minimales pour faire partie du Processus. Le 31 octobre 2003, après avoir satisfait aux exigences minimales relatives au système de certification, les organisations régionales d'intégration économique et les États suivants sont devenus des participants au système de certification du Processus de Kimberley :

1. Angola
2. Arménie
3. Australie
4. Bélarus
5. Botswana
6. Brésil
7. Bulgarie
8. Canada
9. République centrafricaine

10. République populaire de Chine
11. République démocratique du Congo
12. République du Congo
13. Côte d'Ivoire
14. Croatie
15. Union européenne
16. Guinée
17. Guyana
18. Hongrie
19. Inde
20. Israël
21. Japon
22. République de Corée
23. République démocratique populaire lao
24. Liban
25. Lesotho
26. Malaisie
27. Maurice
28. Namibie
29. Pologne
30. Roumanie
31. Fédération de Russie
32. Sierra Leone
33. Slovénie
34. Afrique du Sud
35. Sri Lanka
36. Suisse
37. République-Unie de Tanzanie
38. Thaïlande
39. Togo
40. Ukraine
41. Émirats arabes unis
42. États-Unis d'Amérique
43. Venezuela
44. Viet Nam
45. Zimbabwe

En outre, il a été décidé que Chinese Taipei, entité spécialisée dans le commerce des diamants bruts, remplissait les conditions minimales. Le 10 mai 2003, Chinese Taipei a commencé à appliquer le système, dans le cadre des consultations en cours concernant les définitions des termes « participant » et « observateur ».

Plusieurs États ont soumis des notes pour faire connaître leur intention de devenir des participants au système de certification dans un avenir proche et présentent actuellement les documents requis au Comité sur la participation.

L'industrie du diamant, représentée par le Conseil mondial du diamant, et des organisations de la société civile continuent de participer activement au système de certification et ont assisté aux réunions plénières en tant qu'observateurs.

Réunions tenues

Depuis l'adoption de la résolution 57/302 (2003), l'Afrique du Sud, qui assure la présidence du Processus de Kimberley, a accueilli deux réunions plénières – réussies – des participants au système de certification :

À Johannesburg, du 28 au 30 avril 2003; et

À Sun City, du 29 au 31 octobre 2003.

Les communiqués communs dans lesquels sont résumés les travaux menés et les décisions prises à Johannesburg et Sun City sont reproduits dans les annexes 1 et 2, respectivement.

Conclusion

Le Processus de Kimberley continue de bénéficier d'un vaste appui, qui ne cesse de croître, et représente aujourd'hui tous les principaux pays qui produisent des diamants, les traitent ou en font commerce. Les États qui ne satisfont pas encore aux exigences minimales pour pouvoir participer au système de certification du Processus de Kimberley sont vivement encouragés à poursuivre leurs efforts afin d'y parvenir. La pleine application du système de certification à l'échelle internationale aidera à repérer et à prévenir le commerce des diamants du sang. L'Afrique du Sud, qui quittera bientôt la présidence du Processus de Kimberley, tient à exprimer sa gratitude et ses remerciements à tous les représentants intéressés par le système de certification, qu'il s'agisse de participants, de candidats ou d'observateurs, pour leur volonté inébranlable d'endiguer le commerce des diamants du sang.

On espère que l'Organisation des Nations Unies continuera de soutenir l'application du système de certification. Ce système aide à ce que les résolutions du Conseil de sécurité relatives au commerce des diamants du sang soient effectivement mises en oeuvre et, ce faisant, contribue de manière non négligeable à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès accomplis jusqu'ici dans l'application du système de certification à l'échelle internationale illustrent ce qui peut être fait sur la scène internationale, surtout lorsqu'on est en présence d'un partenariat unique entre des gouvernements, l'industrie du diamant et la société civile, toutes les parties étant unies dans leur volonté de veiller à ce que la pleine application du système sur le plan international soit assurée et maintenue.

L'appui ininterrompu apporté au système de certification aide également à promouvoir le commerce légitime des diamants, dont un grand nombre de pays dépendent pour leur développement économique et social.

Annexe 1

Communiqué final

Réunion plénière du Processus de Kimberley

Johannesburg, 28-30 avril 2003

Les participants au système de certification du Processus de Kimberley se sont réunis à Johannesburg (Afrique du Sud) du 28 au 30 avril 2003 pour délibérer de questions relatives à l'application du système de certification, commencée le 1er janvier 2003. Cinquante et un États et une organisation régionale d'intégration économique, l'Union européenne, participent actuellement au système de certification. Ont également assisté à la réunion plénière en qualité d'observateurs six États qui ne participaient pas au système de certification ainsi que des représentants de la société civile et du Conseil mondial du diamant. Les participants et les observateurs ont exprimé leur gratitude au pays assurant la présidence du Processus de Kimberley, à savoir l'Afrique du Sud, pour avoir accueilli la réunion et pour sa chaleureuse hospitalité.

Les participants se sont félicités des résolutions que le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Assemblée générale des Nations Unies ont adoptées en janvier et avril 2003, respectivement, et dans lesquelles ils ont vigoureusement apporté leur appui au système de certification. Plusieurs questions se rapportant à la mise en oeuvre ont été soulevées et confiées à des groupes de travail pour examen.

Conscients des difficultés liées à l'application du système de certification auxquelles se heurtaient diverses parties, les participants ont adopté une décision administrative concernant une dernière prolongation de la période de tolérance, au terme de laquelle la liste des participants sera confirmée. Les documents requis présentés d'ici au 31 mai seront examinés par la présidence, qui, après publication d'une liste actualisée le 5 mai au plus tard, fera paraître une liste révisée pas plus tard que le 10 juin 2003. Sur la base des documents présentés, le Comité sur la participation – nouvellement créé – fera une recommandation à la présidence pour lui indiquer si cette liste devrait ou non être finalement confirmée, et ce, le 31 juillet 2003 au plus tard.

Le Groupe de travail sur le Règlement intérieur a élaboré un projet de texte détaillé établissant les règles régissant les réunions de la Plénière et de ses organes subsidiaires. À l'exception d'une question relative à la prise de décisions, ce texte a été adopté par la Plénière à l'issue d'un référendum. D'autres consultations sont nécessaires afin de régler le dernier point. Le projet de déclaration distinct par lequel le Groupe a établi une procédure écrite pour la prise de décisions hors sessions a été approuvé.

Le Groupe de travail sur la surveillance et le contrôle a défini le mandat du Comité sur la participation, qui a été adopté par la Plénière. Le document d'orientation relatif au mécanisme d'examen par les pairs sera étudié plus avant – par voie électronique – avec les membres du Groupe de travail, distribué aux participants, puis soumis à la prochaine réunion plénière.

Le Groupe de travail sur les statistiques a élaboré une série de recommandations détaillées qui permettront de commencer à recueillir des

statistiques sur le commerce international de diamants bruts pendant le premier trimestre de 2003. Ces recommandations ont été adoptées par la Plénière. En outre, un document détaillé consacré au mandat du Groupe de travail a été adopté afin de guider celui-ci dans ses activités. Ce groupe de travail poursuivra sa collaboration afin de planifier et d'appliquer la collecte de statistiques générales et la stratégie d'analyse concernant le Processus de Kimberley et d'examiner les questions opérationnelles et conceptuelles qui se posent.

Le Groupe de travail des experts en diamants a examiné les moyens d'améliorer l'interaction des systèmes nationaux de certification des participants. Il a également cerné les domaines qu'il devra examiner et au sujet desquels il aura à soumettre des propositions détaillées avant la prochaine réunion plénière. Le Groupe de travail a présenté à la Plénière un texte décrivant le mandat du Groupe, destiné à guider celui-ci dans ses activités actuelles et futures, ainsi que plusieurs directives qui ont été par la suite modifiées et adoptées par la Plénière.

La Plénière a examiné la situation en ce qui concerne l'application du système de certification par la République centrafricaine depuis les événements liés au changement de gouvernement intervenu le 15 mars et, à l'invitation des autorités, a décidé de dépêcher une mission d'examen dans ce pays. Le mandat de la mission d'examen a été arrêté. Cette mission, qui sera confiée à un comité composé de trois participants et deux observateurs, aura lieu le 16 juin 2003 au plus tard. La présidence s'appuiera sur le rapport de la mission d'examen pour présenter aux participants une proposition relative au statut de la République centrafricaine en ce qui concerne le système de certification, conformément à la Section VI, 15.

La Plénière a pris acte du fait que la République du Libéria avait indiqué vouloir participer au système de certification. Compte tenu de l'embargo que le Conseil de sécurité de l'ONU a décrété sur le commerce du diamant avec le Libéria, une demande présentée par ce pays ne peut être examinée qu'après la levée de l'embargo. Le Gouvernement libérien a invité le Processus de Kimberley à envoyer une mission d'examen au Libéria le plus tôt possible.

La Plénière a débattu de l'avenir du système de certification et décidé qu'une autre réunion plénière serait nécessaire en octobre 2003 pour traiter des questions de mise en oeuvre. Cette réunion sera accueillie par le pays assurant la présidence. Chaque participant devra redoubler d'efforts pour que l'application du système de certification donne les meilleurs résultats possibles.

Annexe 2

Communiqué final

Réunion plénière du Processus de Kimberley

Sun City (Afrique du Sud), 29-31 octobre 2003

Les participants au système de délivrance de certificats pour les diamants bruts mis au point dans le cadre du Processus de Kimberley se sont réunis à Sun City (Northwest Province, Afrique du Sud) du 29 au 31 octobre 2003 pour débattre sur l'efficacité de l'application du système de certification. La mise en oeuvre de ce système à l'échelle internationale a commencé le 1er janvier 2003. Consciente des difficultés que certains pays ont rencontrées au cours des premiers mois de 2003 afin de remplir les conditions minimales requises pour appliquer le système de certification, la Plénière a estimé, conformément au paragraphe 20 du document sur le système de certification, que celui-ci devrait être examiné le 31 juillet 2006 au plus tard.

La présidence s'est félicitée de l'adjonction de trois nouveaux pays, à savoir le Brésil, la Roumanie et le Togo, à la liste des participants au système de certification. Au total, 45 pays et une organisation régionale d'intégration économique (Union européenne) participent actuellement à ce système. Vingt autres États ont fait part de leur intention d'y participer et prennent actuellement les dispositions nécessaires pour satisfaire aux exigences liées au système de certification. Le Conseil mondial du diamant, représentant l'industrie du diamant, et des représentants de la société civile ont assisté à la Plénière en qualité d'observateurs. Toutes les parties ont exprimé leur gratitude au pays qui va bientôt quitter la présidence du Processus de Kimberley, à savoir l'Afrique du Sud, pour avoir accueilli la réunion et pour la chaleureuse hospitalité qui leur a été offerte durant leurs délibérations.

La présidence a souligné qu'il était nécessaire de continuer à renforcer le système de certification afin de maintenir la dynamique du Processus. L'Afrique du Sud était satisfaite d'avoir été choisie pour rassembler des gouvernements, des entreprises et la société civile dans une instance unique. La présidence a remercié toutes les parties de leur appui et de leur coopération constructive durant ce processus.

Pour des raisons de continuité, les participants ont modifié le Règlement intérieur du Processus de Kimberley, afin que le Vice-Président du Processus, une fois achevés les 12 mois de son mandat, devienne le Président l'année suivante. La Plénière a choisi le Canada pour assurer la présidence du Processus de Kimberley en 2004. La Fédération de Russie, à laquelle la vice-présidence a été confiée pour 2004, assurera donc la présidence en 2005. Le Canada a accepté la présidence pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2004, après la fin du mandat de l'Afrique du Sud, le 31 décembre 2003. Le Canada s'est engagé à faire fond sur les remarquables réalisations enregistrées par le Processus sous la présidence de l'Afrique du Sud, et a déclaré qu'il avait l'intention de coopérer avec la Fédération de Russie, nouveau vice-président du Processus de Kimberley.

La Plénière a examiné un rapport établi par la Mission d'examen qui s'est rendue en République centrafricaine du 8 au 15 juin 2003, afin d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle mises en place dans le cadre du système de certification. La

Mission d'examen s'est dite satisfaite de la capacité de la République centrafricaine d'appliquer le système de certification et a encouragé ce pays à renforcer davantage les mécanismes de surveillance et de contrôle internes. La Plénière a exprimé sa satisfaction aux autorités centrafricaines compétentes pour leur excellente coopération et l'assistance qu'elles ont apportée aux membres de la Mission d'examen, ainsi qu'aux membres de la Mission pour l'esprit constructif et le professionnalisme avec lesquels ils se sont acquittés de leur tâche. Elle a fait observer que le succès de la Mission d'examen illustre les progrès remarquables réalisés en ce qui concerne l'application du système de surveillance sur le plan international.

Plusieurs questions administratives et d'application ont été examinées par divers groupes de travail liés au système de certification du Processus de Kimberley. Une décision majeure a été prise lorsque la Plénière a accepté une recommandation du Groupe de travail sur la surveillance concernant la création d'un mécanisme d'examen par les pairs, le but étant de garantir l'application effective du système de certification par tous les participants. L'accord conclu s'appuie sur un cadre général permettant de surveiller l'application du système grâce à l'établissement de rapports et au recours à des « visites d'examen » et des « missions d'examen » auprès des participants. Le cadre prévoit clairement que tous les participants doivent établir un rapport annuel sur l'application du système, sur la base d'un questionnaire uniformisé, approuvé par la Plénière. Le cadre prévoit également la mise en place d'un système de visites d'examen auprès des participants afin d'évaluer l'application du système. Ces visites seront volontaires, mais la Plénière a indiqué qu'il serait « souhaitable que le plus grand nombre possible de participants acceptent volontairement de recevoir une visite d'examen » d'ici à 2006. La République démocratique du Congo et la République du Congo ont fait savoir qu'elles souhaitaient tenir des discussions bilatérales sur les statistiques et, en principe, accueillir des visites d'examen au cours de l'année à venir. D'autres participants ont également indiqué leur désir d'accueillir des visites d'examen. Le recours aux missions d'examen dans les cas où on a de bonnes raisons de penser qu'un participant ne respecte guère le système de certification sera maintenu. Cette décision sera immédiatement suivie d'effet sous la supervision de la présidence du Processus de Kimberley, avec l'aide du Groupe de travail sur la surveillance.

La fourniture des statistiques exigées dans le cadre du système de certification a commencé il y a six mois et se poursuit encore aujourd'hui. La Plénière a souscrit aux recommandations faites par le Groupe de travail sur les statistiques en ce qui concerne la façon de faire face à la non-communication de données statistiques et à la piètre qualité des données soumises. Le Groupe de travail a élaboré un projet de plan d'action qui comprendra des directives applicables aux activités statistiques jusqu'à la prochaine réunion plénière ordinaire. Dans le cadre de ce plan, il collaborera étroitement au règlement des questions opérationnelles, conceptuelles et analytiques qui se poseront et entreprendra d'établir la base de données statistiques nécessaire pour appuyer l'application du système de certification du Processus de Kimberley.

Le Groupe de travail des experts en diamants et des questions techniques s'est réuni afin de régler les questions d'application restantes et d'examiner comment utiliser ses compétences pour accroître l'efficacité du système de certification (fourniture d'une assistance technique aux participants, etc.). La Plénière a adopté le mandat révisé du Groupe de travail et plusieurs légères modifications apportées aux

directives techniques. Un document sur l'estimation de la valeur des échantillons, présenté par l'Australie avec des contributions du Canada, a été examiné par le Groupe de travail puis distribué à la Plénière pour une étude plus approfondie.

Le Groupe de travail des experts en diamants et des questions techniques et le Groupe de travail sur les statistiques se sont réunis ensemble pour examiner les ambiguïtés liées au système de codification harmonisée HS et les incidences que les divergences en matière de classification ont sur l'application du système de certification et la précision des statistiques communiquées. Les deux groupes de travail ont exigé et reçu un ambitieux mandat de la part de la Plénière, qui leur a demandé de contacter l'Organisation mondiale des douanes et de lui suggérer des solutions possibles afin de remédier aux incertitudes en matière de classement.

On considérera que les décisions prises par la Plénière ont été officiellement adoptées lorsqu'elles seront traduites dans les langues officielles de la Plénière (anglais, espagnol, français, portugais et russe), conformément à l'article 26 du Règlement intérieur du Processus de Kimberley, et mises à la disposition de tous les participants.

La Plénière a entendu un exposé de la République populaire de Chine concernant le développement d'un système de gestion interne s'appuyant sur Internet qui est actuellement utilisé exclusivement pour faciliter l'application du système de certification.

La Plénière a remercié la présidence sortante pour l'efficacité avec laquelle elle a dirigé les activités du Processus de Kimberley. Les participants et les observateurs se sont engagés à continuer d'oeuvrer en faveur de l'application complète et effective des règles convenues, les résultats de cet exercice étant déterminants pour le succès et la crédibilité du système de certification.
